



## 4.2 Objectifs du projet

La volonté de La Testa est ainsi de :

- Conserver le nombre de mouillages total identique à l'AOT actuelle et la même répartition concernant les unités de plus de 10 mètres (6 unités au total, 4 au nord et 2 au sud) ;
- Positionner les mouillages de passage sur la bande la plus éloignée du rivage afin d'en simplifier l'identification et l'usage ;
- Réserver l'accès à la cale pour la mise à l'eau et le chargement des annexes ou aux unités de moins de 8 mètres qui prennent ou quittent le mouillage ;
- Conserver un accès libre à la cale pour l'évacuation d'épaves ou toute opération d'urgence (avarie, naufrage, évacuation) ;
- Isoler autant que faire se peut la zone interdite à la circulation des engins moteurs (ZIEM) ;
- Protéger la sécurité des enfants et baigneurs en limitant la circulation à proximité de la ZIEM aux seules annexes ou opérations d'urgence.

Les solutions pour chaque zone de mouillages sont alors proposées par ICTP selon les critères suivants :

- Conservation des corps-morts implantés sur ou à proximité des herbiers pour éviter tout arrachage par le retrait des corps-morts de phanérogames protégées ;
- Déplacement de corps-morts existants en cas d'implantation sur sable mais trop proches des herbiers de Posidonies (distances minimales entre un corps-mort et un herbier de posidonie de 5 m pour les unités jusqu'à 8m et de 10 m pour les unités au-delà de 8m) ;
- Maintien des bouées de subsurfaces (ou bouées intermédiaires) mises en place par l'association afin d'éviter le ragage des fonds. Ces bouées ne seront pas obligatoires pour les unités implantées sur du sable.
- Pas de croisement des cercles d'évitage pour les unités déplacées.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le dépôt de la demande d'AOT avant l'échéance de l'autorisation en cours permettra à l'association de ne pas retirer l'ensemble des corps-morts (CM) implantés. Les travaux concerneront alors uniquement le déplacement de 26 CM en zone nord dans des zones de sable pour améliorer leur maintien et pour les éloigner des herbiers de Posidonie.

A noter que des essais d'ancrages alternatifs dans la zone se sont avérés peu productifs ou infructueux :

- \* les parties sablonneuses sont superficielles, et lors des tentatives d'implantation, les vis ont buté dès 50cm ou 60cm.

- \* lors des essais de scellement mécanique la roche s'est fissurée au verrouillage.

2 ancres à bascule ont été implantées mais la mise en place d'ancrages alternatifs, en nombre et avec un maillage à respecter, n'est pas techniquement faisable sur les sites de La Testa.

Compte tenu des faibles distances des mouvements des corps-morts et de la précision de pose nécessaire les déplacements se feront à l'aide d'une unité de relevage (parachute). Les travaux seront réalisés de la manière suivante :

- 1 - Recherche, contrôle de mouillages, mise en place de corps-morts, .... : plongeur + assistance en surface + petit outillage nécessaire à l'intervention ;

- 2- Renflouement : plongeurs + assistance en surface + navire-support + unités de relevage et motopompe (pour ensouiller les CM)

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Du 1er avril au 15 novembre, 58 postes seront installés et proposés aux plaisanciers, dont 15 réservés au passage.

Zone La Testa nord : 43 postes :  $\leq 6m*8$  ;  $\leq 8m*18$  ;  $\leq 10m*13$  ;  $\leq 12m*4$ .

Zone La Testa sud : 15 postes :  $\leq 6m*3$  ;  $\leq 8m*8$  ;  $\leq 10m*2$  ;  $\leq 12m*2$ .

La reprise de l'organisation du site nord de la zone de mouillages a permis de définir les espaces nécessaires au bon fonctionnement des zones de mouillages et à la réduction des pressions anthropiques sur les herbiers de posidonie.

Il a été jugé préférable de ne pas modifier l'implantation des corps-morts sur la zone sud mais la mise en place d'une bouée intermédiaire à chaque système d'amarrage sera imposée au règlement de police de l'AOT.

Le projet conserve les zones de baignades mais elles seront définies comme zones interdites aux engins à moteur. Non protégées, il a été choisi de les renommer pour éviter toute confusion auprès des usagers.

En fin de saison les chaînes et les bouées seront déposées, nettoyées à l'eau claire avant d'être stockées jusqu'à la saison prochaine.

En début de saison les éléments nettoyés seront repositionnés par plongeurs à l'aide d'un GPS.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

- \* Déclaration au titre de la loi sur l'eau
- \* Demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public Maritime
- \* Notice d'incidences NATURA 2000

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
* Nombre total de postes d'amarrage	58 u (43 zone nord + 15 zone sud)
* Emprise ZMO nord	30 452 m <sup>2</sup> (23 604 + 6 848)
* Emprise ZMO sud	9 109 m <sup>2</sup>
* Emprise au sol des corps-morts ZMO nord	172 m <sup>2</sup> (soit 0.6 % de l'emprise)
* Emprise au sol des corps-morts ZMO sud	60 m <sup>2</sup> (soit 0.6 % de l'emprise)
* Période d'installation et d'exploitation	7,5 mois (1er avril au 15 novembre)

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Commune de Lecci  
Site de la Punta San Ciprianu

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 0° 9' 2 1' 3 2" 100 Lat. 4° 1' 3 7' 2 4" 100

Point d'arrivée :

Long. 0° 9' 2 1' 3 5" 100 Lat. 4° 1' 3 7' 1 7" 700

Communes traversées :

Les deux sites de la zone de mouillages sont implantés uniquement sur la commune de Lecci.

*Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6*

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Etude d'impact par La Stareso en 2000 "Cala Rossa Etude d'impact sur le milieu marin en vue de l'implantation de mouillages forains autour de la Punta San Ciprianu" + une demande d'AOT pour la première demande en 2005 + demande d'avenant en 2009.

Autorisation en 2010 pour 52 mouillages de max 10 m + 6 supplémentaires de 12 m (43 bouées implantées au nord et 15 implantées au sud) fixés sur corps-morts.

Mise en place de bouées intermédiaires pour éviter les effets négatifs sur le milieu sous-marin.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches se situent à : * 1 km au nord-ouest de la zone nord (Etang et zone humide du delta de l'Oso - Type 1) * 1,4 km au nord-est de la zone nord (Etang et zone humide d'Arasu - Type 1)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'APB le plus proche est l'Illet de Cornuta FR3800540 à 1,65 km au nord-est de la zone nord.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de LECCI, le projet se situe dans la bande des 300 m
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A 900 m au nord de la zone nord, présence de la Tour San Cipriano inscrit au Monument Historique
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Lecci est couverte par les deux PPR suivants : * PPR Inondation approuvé le 15/05/2001 * PPR Feu de forêt approuvé le 16/07/2007
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans l'emprise du SIC marin FR9402010 "Baie de Stagnolu / Golfu di Sognu / Golfe de Porto-Vecchio"
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les possibles effets négatifs seront pris en compte dès l'organisation des travaux d'optimisation des plans d'eau pour être évités. Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Bonne connaissance des sites pour éviter les effets directs et indirects sur les espèces végétales ou animales fixes ;</li> <li>* Bonnes pratiques du chantier pour éviter les rejets de substances polluantes et la formation de nuages turbides.</li> </ul> <p>Le règlement de police et les consignes aux usagers éviteront les risques en phase d'exploitation. Exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Pas de bateaux habitables pour éviter le rejet d'eau usée sur les sites La Test</li> </ul>
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Présence de deux espèces protégées sur les sites nord et sud : Posidonie et Cymodocée.</p> <p>Le projet prévoit le mouvement de corps-morts uniquement si ces derniers sont implantés sur du sable. Seule la zone nord sera modifiée pour éloigner les CM de 5 à 10 m des herbiers de Posidonie. Il a été choisi de ne pas bouger de corps-morts en zone sud, trop de risque de perturbation.</p> <p>Généralisation des bouées intermédiaires pour les CM implantés trop proches des espèces protégées, qu'il est préférable de ne pas déplacer.</p>

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En déplaçant les postes de la zone nord, l'emprise de la zone de mouillages sera étendue vers le large sans sortir de l'anse de La Testa nord. Comme actuellement, pendant les 3,5 mois d'exploitation, pour des questions de sécurité, il ne sera pas possible de traverser les zones de mouillages et d'activités de plaisance.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Risque de dégradation de la qualité des eaux en cas de rejet d'eau souillée et de macro-déchets dans le milieu par les plaisanciers. Pour l'éviter, des mesures spécifiques sont prises dans le règlement de police et les consignes aux usagers existants et projetés.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le nombre de poste n'évolue pas, les trafics terrestre et maritime seront alors maintenus.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le nombre de poste n'évolue pas, il n'y a donc pas risque d'engendrer plus de nuisance sonore.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le nombre de poste n'évolue pas, il n'y a donc pas risque d'engendrer plus de nuisance olfactive.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le nombre de poste n'évolue pas, il n'y a donc pas risque d'engendrer plus de vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le nombre de poste n'évolue pas, il n'y a donc pas risque d'engendrer plus d'émissions lumineuses.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le nombre de poste n'évolue pas, il n'y a donc pas risque d'engendrer plus de rejets dans l'air.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Des mesures spécifiques sont prises dans le règlement de police et les consignes aux usagers existants et projetés pour interdire tout rejet d'eau souillée dans les plans d'eau.</p> <p>De plus les bateaux habités ne sont pas autorisés au mouillage de nuit</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Des mesures spécifiques sont prises dans le règlement de police et les consignes aux usagers existants et projetés pour interdire tout rejet d'eau souillée dans les plans d'eau.</p> <p>De plus, les bateaux habités ne sont pas autorisés au mouillage de nuit</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Des mesures spécifiques sont prises dans le règlement de police et les consignes aux usagers existants et projetés pour interdire tout rejet de macro-déchets dans les plans d'eau. Comme actuellement et tel qu'il est indiqué dans le Règlement de Police, "Les ordures ménagères doivent être déposées dans les conteneurs flottants prévus à cet effet ou dans les poubelles implantées en bordure de la plage".</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de maintien de la zone de mouillages de La Testa ne va en rien perturber la conservation de la Tour San Ciprianu et son intérêt patrimonial.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Comme actuellement, pendant les 3,5 mois d'exploitation, pour des questions de sécurité, il ne sera pas possible de traverser les zones de mouillages et d'activités de plaisance. Mais d'autres activités telle que la baignade pourront être pratiquées en toute sécurité grâce à la délimitation des zones interdite aux engins à moteur (ZIEM), au nord et au sud.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

La zone de mouillages de La Testa est une des zones de mouillages implantées sur le littoral de la commune de Lecci. Elle participe à répondre au besoin toujours plus important des plaisanciers tout en protégeant les milieux marins des effets néfastes du mouillage sauvage.

Les zones de mouillages les plus proches sont :

\* Au nord : ZMO de Saint Cyprien, gérée par la commune de Lecci ;

\* A l'ouest : ZMO de Cala Rossa, gérée par l'association l'ANCRE.

Ces zones de mouillages n'interfèrent pas les unes avec les autres et sont complémentaires.

Toutes fonctionnent et fonctionneront avec la même volonté de protéger les fonds marins. Ainsi, sur ces différentes zones de mouillages :

\* les corps-morts ont été implantés éloignés des herbiers de posidonie ;

\* des systèmes d'amarrage alternatifs ont été testés voire installés ;

\* des bouées intermédiaires sont rendues obligatoires lors de la présence d'une espèce protégée à proximité.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Des essais d'ancrages alternatifs dans la zone ont été menés mais leur mise en place, en nombre et avec un maillage à respecter, n'est pas techniquement réaliste sur les deux sites de La Testa.

Les bateaux habitables et/ou habités ne sont et seront pas acceptés au mouillage de nuit. Le gestionnaire dispose en permanence d'un stock de produits absorbants utilisés en cas de pollution par hydrocarbures de faible ampleur.

Lors de la pose de chaque corps-mort la vérification du positionnement sera faite par un plongeur scientifique ayant pris connaissance de la situation des deux sites définie en 2018.

L'APDT prévoit la mise en place d'un suivi du chantier par la réalisation de campagnes photographiques, qui servira d'état zéro au suivi régulier de l'état des herbiers au cours de l'exploitation de la ZMOEL.

Des échanges avec la commune permettront la redéfinition des plans de balisage avant la mise en place des zones de mouillages pour s'assurer de la cohabitation de l'ensemble des usages en toute sécurité. Le règlement de police et les consignes aux usagers seront repris pour correspondre aux aménagements optimisés.

L'association réalise des analyses régulières de la qualité des eaux et des sédiments (prévus dans l'AOT) et l'ensemble des résultats montrent un milieu marin de bonne qualité.

## 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Dans le cadre de cette demande d'AOT adaptée, les zones de mouillage prévues, même si différentes d'un point de vue organisation (optimisation du plan d'eau nord) ne seront pas de nature à engendrer des perturbations du milieu marin et par extension du site NATURA 2000. Les infrastructures projetées, de même nature que celles actuellement exploitées, visent à répondre aux besoins des usagers et à la fréquentation actuelle. N'entraînant pas de modification des activités présentes sur les plans d'eau, la présente demande n'est pas de nature à engendrer un changement substantiel d'utilisation des sites de La Testa. Ainsi, une étude d'impact ne semble pas nécessaire, d'autant plus que le projet fera l'objet d'un dossier Loi sur l'Eau et d'une notice d'incidences NATURA 2000.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : AOT du DPM pour la ZMO La Testa. Arrêtés de 2005 et de 2010 Annexe 8 : Rapport AVP - ICTP 2019

**9. Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

LECCI

le,

4/02/2019

Signature

